

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 11 FEVRIER 2021 à 19H30 Grande salle de la protection civile

En présence de vingt-sept citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée. Celle-ci se déroule dans un climat sanitaire de lutte contre le Covid-19.

Après les salutations d'usages il excuse quelques personnes, rappelle l'ordre du jour et nomme M. Christophe Luisier scrutateur.

1. Protocole de la dernière assemblée primaire

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 8 juillet 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Instance de révision

- Nomination

Le président Thurre informe que selon l'Ordonnance sur la gestion financière des communes il est dit que : « La personne qui dirige le mandat peut l'exercer pendant deux périodes législatives au plus. Elle ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption d'une période législative. ».

Afin de se conformer avec cette exigence, il est proposé à l'assemblée de maintenir ce mandat de révision auprès de la Fiduciaire Dini et Chappot SA, mais de confier ce mandat à M. Daniel Murisier, expert-comptable, en lieu et place de M. Philippe Dini.

L'assemblée primaire accepte à l'unanimité cette proposition.

3. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil municipal pour engager des dépenses non obligatoires se monte à Fr. 671'223.20. Dès lors, deux investissements prévus dès 2021 se doivent de faire l'objet d'une acceptation avant l'approbation du budget.

Il s'agit des investissements suivants :

- La création d'une nouvelle nurserie, crèche et UAPE pour un montant devisé à Fr. 8'000'000.- dont Fr. 1'000'000.- est déjà inscrit au budget 2021 ;
- La construction d'une station de lavage agricole inscrite au budget 2021 pour Fr. 1'000'000.-.

Les citoyens autorisent à l'unanimité le conseil municipal à effectuer ces dépenses non-obligatoires.

4. Crédits d'engagement liés à des investissements

- Demande de deux crédits

Le président Thurre informe que pour financer les investissements municipaux validés au point précédent, il faudra faire appel à deux crédits d'engagement. Un de Fr. 8'000'000.- pour la nouvelle nurserie, crèche et UAPE et un de Fr. 1'000'000.- pour la nouvelle station de lavage agricole.

Les citoyens autorisent à l'unanimité le conseil municipal à effectuer ces crédits d'engagement.

5. Budget 2021 de la municipalité

- Lecture en commentaires

Le président Thurre commente l'aperçu du compte de financement que chaque citoyen dispose dans le fascicule remis en début de séance. Puis il commente succinctement le fonctionnement et les investissements proposés à adoption.

Il est répondu à une citoyenne que l'augmentation de la nature « Charges de personnel » est due au renforcement en personnel dans l'ensemble des services et notamment en lien avec la lutte contre le Covid-19.

Une autre citoyenne demande à ce qu'un entretien soit apporté aux routes agricoles, notamment dans le secteur Tobrouk/Epiney.

- Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2021 de la municipalité à 25 voix pour et 2 voix contre.

6. Planification financière

- Lecture

Le président présente la planification financière 2022-2024. Il indique que depuis la cession par la commune du foyer Les Collombeyres l'administration a toujours capitalisé. Les importants investissements prévus ces prochaines années ramèneront ce capital aux environs de Fr. 2'350'000.-.

7. Divers

En raison du Covid-19, le conseil a convenu que les conseillers ne présenteraient pas des éléments de leurs dicastères.

Sous forme de discussions il est traité des sujets suivants :

- De l'entretien à exécuter sur les routes agricoles. A ce sujet il est précisé qu'en raison de la création de forages sur le cône de la Salentze, l'entretien de ce secteur a été volontairement moindre.
- De la variante à retenir, d'entente avec les agriculteurs, pour la création d'une station de lavage communale.
- De l'évolution du chantier de l'Envol et de la date de prise de possession de la salle de gymnastique par les sociétés locales.
- Du futur couvert à construire « En Rosaire » et du projet de transfert du terrain de football vers la zone sportive.
- De la création d'une salle de gymnastique dans cette zone.
- De l'organisation de l'école des neiges et de l'obligation d'effectuer uniquement du ski alpin.
- De la proposition d'effectuer de la projection sur le mur des Remparts ainsi que de l'éclairage du Bourg à la période de Noël.
- Des félicitations pour l'éclairage de l'Eglise et de l'évolution du projet d'éclairage des tours.
- De la conception des éclairages publics sans pollution lumineuse.
- De la nécessité de poser des bancs dans le cimetière.
- D'une présentation publique du concours de création de la nurserie, crèche et UAPE.
- De l'impact sur les finances communales de la fermeture des Bains suite à l'incendie du 25 décembre 2020.
- De l'incivilité rencontrée le long des routes, plus particulièrement en lien avec les excréments canins.
- Des félicitations aux employés communaux de la voirie qui entretiennent les espaces publics.

L'assemblée primaire est levée, il est 20h50.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc